

SERVICE : la justice valide le plan de continuation de l'entreprise de lingerie Indiscrète à Chauvigny

Le Tribunal de Commerce de Poitiers a validé ce mardi 15 janvier le plan de continuation de Lingerie Indiscrète présenté par Michel Gouzon. La décision du Tribunal est enfin une bonne nouvelle pour les vingt-huit salariés de cette petite entreprise de lingerie haut de gamme installée à Chauvigny dans la Vienne. Indiscrète avait été placé en redressement judiciaire en juillet 2018 avec une période d'observation de six mois.

www.lingerie-indiscrete.com/fr